

BRO L'ANNEJENN

FÉVRIER 2022 – BULLETIN MUNICIPAL N° 90



Sommaire : Les animaux au cœur de notre vie
Marché des producteurs et des créateurs
Focus sur la vie locale
Informations déchets



Rejoignez-nous sur  /PageCommuneLanvenegen !

www.lanvenegen.fr

LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 s'achève en laissant ce sentiment amer de ne pas encore pouvoir mettre la crise sanitaire derrière nous. Malgré les doutes pour l'avenir, nous avons choisi avec l'équipe municipale de garder espoir et de maintenir notre cap en poursuivant nos projets et ainsi nous permettre d'affronter vigoureusement le futur.

Les travaux engagés poursuivent donc leur chemin :

- Les travaux du bâtiment de l'Espace Le Mestre doivent être terminés à la fin de ce mois et l'aménagement extérieur devrait démarrer au cours du premier semestre 2022.
- La maison de santé sera opérationnelle en mai 2022 afin d'accueillir les professionnels de santé et deux nouveaux logements seront bientôt disponibles à la location à l'étage. A proximité, trois lots sur cinq sont déjà réservés au lotissement des châtaigniers. Nous nous réjouissons de l'arrivée de nouveaux habitants.
- Le projet de sécurisation de l'entrée du bourg par la rue de la trinité et la rue du stade a été finalisé ; les travaux débiteront au premier trimestre 2022. Les autres entrées du bourg sont également en réflexion d'aménagement afin de sécuriser la circulation piétonne. Nous avons d'ailleurs fait le choix avec le conseil municipal de limiter la vitesse dans le bourg à 30 km/h.

Notre prochaine étape est l'école. En partenariat avec l'ALECOB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne), un audit énergétique sera réalisé pour nous permettre d'appréhender au mieux les besoins pour : le chauffage, la toiture, l'isolation extérieure, la sécurité et le rafraîchissement des classes. Au cours de l'année 2021, l'école Ar Milad a pu bénéficier de l'appel à projets numériques de l'état et nos quatre classes sont donc désormais toutes équipées d'un vidéoprojecteur interactif, d'un visualiseur et de plusieurs ordinateurs.



Nous sommes fiers de contribuer à diminuer la fracture numérique du territoire en formant, dès leur plus jeune âge, les enfants aux usages du numérique. Nous avons aussi fait le choix d'accompagner chaque habitant qui le souhaite dans son usage du numérique depuis l'arrivée de notre conseillère numérique, Amandine Baralle. Cet accompagnement est possible grâce à l'aide de l'État accordée jusqu'en 2023 ; je vous incite à en profiter.

Je tiens également à remercier le conseil municipal des jeunes qui a participé avec dynamisme à plusieurs actions importantes : la commémoration du 11 novembre, la conception des colis pour les anciens ainsi que les décorations de Noël.

Notre équipe municipale n'a pas de « baguette magique » mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même avec le personnel communal pour l'intérêt général et pour notre belle commune. Nous en sommes convaincus, l'ouverture, l'accueil et le respect de tous, sont les valeurs qui doivent nous réunir pour assurer l'avenir de Lanvénege.

Nous nous efforçons de travailler au maintien des événements publics sur notre commune pour contribuer au bien vivre ensemble. Mais je me dois tout de même de vous rappeler que votre implication à respecter les consignes sanitaires en vigueur (gestes barrières et port du masque) reste primordiale.

Espérant que la lecture de ce bulletin municipal vous soit agréable, je vous souhaite ainsi qu'à ceux qui vous sont chers une bonne et heureuse année 2022.

Marie-José CARLAC
Maire de Lanvénege

BM N°90 - Bulletin Municipal de la Commune de Lanvénege - Site : www.lanvenegen.fr

M^{me} Marie-José CARLAC en collaboration avec la Commission Communication : M. Christophe COMBEAU, M^{me} Annie LE GOFF, M^{me} Elodie HILPERT, M^{me} Stéphanie KERMARREC, M. Jérôme LE DOUAIROU, M. Loïc POULHALEC, M. Claude POTIER.

Création & impression : Imprim'GraphiK à Quimperlé.

ÉTAT CIVIL DU 2^{ème} SEMESTRE 2021 (JUSQU'AU 22 DÉCEMBRE)

Nous ont quittés :

Marie PERRON née POULIQUEN – Les Kaolins - 87 ans	30 septembre
Eric LE GACQ – 1 Kerhellou – 51 ans	1er octobre
Odile PENVERNE née MÉLO – 9 lotissement de St Urlô – 80 ans	2 octobre
Fernand LE GOFF – Toulbren – 86 ans	27 octobre
Denise MALÉCOT née GUILLEMOT – 15 rue Jean Cadic – 84 ans	27 octobre
Rémy MOUNIER – 3 Traouman – 85 ans	17 décembre
Jean-Jacques HERPE – 14 rue du Bourgneuf – 72 ans	22 décembre

Se sont unis :

Brice BAROTTE et Charline BOURNEUF	06 mars
Mario GUILLOUX et Catherine LE GARS	14 août
Jérémie PULOCH et Julie MARTIN	28 août

NB : 1 mariage non mentionné

Sont nés :

Lizzie DIXIMUS JEAN	18 novembre
Luna CARER	26 novembre
Félix MOULOUMA	04 décembre

NB : 1 naissance non mentionnée

Futurs parents : des réunions pour vous informer



Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale et le Réseau Périnatalité Bretagne.

Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et une sage-femme du réseau Périnatalité Bretagne, et abordent :

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant
- ▶ Le suivi médical de la maman et la prévention santé
- ▶ Le programme de retour à domicile après l'accouchement
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale et la Caf
- ▶ Le suivi médical de l'enfant
- ▶ Vos relations avec les différents organismes

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur : [ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/droits-et-démarches/famille/maternité, paternité, adoption/grossesse](http://ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/droits-et-démarches/famille/maternité-paternité-adoption/grossesse)



Commémoration du 11 novembre



Contrairement à l'année dernière, où la cérémonie s'est déroulée en comité restreint, cette année nous avons pu nous retrouver afin de commémorer la signature de l'armistice du 11 novembre 1918.

C'est donc en présence des élus, des anciens combattants, des membres du conseil municipal des jeunes, des enfants de l'école, d'une délégation des sapeurs pompiers du CIS DE L'ELLE et de la population que nous nous sommes retrouvés afin de rendre hommage à tous les hommes et femmes, civils ou militaires qui ont donné leur vie pour la France, lors des conflits passés ou actuels.

Après la lecture par Mme Le Maire du discours de la secrétaire d'État aux anciens combattants et de plusieurs lettres de Poilus par les enfants présents, une gerbe a été déposée au pied du monument où figure la liste des Lanvénégois tués lors des 2 guerres mondiales.

A noter la présence dans l'assemblée, d'un jeune portedrapeau aux côtés des plus anciens. En effet Adrian Le

Guern, membre du conseil municipal des jeunes 11 ans, occupait cette fonction pour la 2^{ème} fois. A la suite de la cérémonie, nous avons interrogé Adrian sur ses motivations pour participer à cette cérémonie. Pour lui, *"il semble important de rendre hommage à ceux qui se sont battus, ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. Aujourd'hui, nous pensons souffrir, mais eux ont souffert plus que nous. Cette participation permet également de rencontrer des personnes qu'on ne connaît pas et qu'on aurait sans doute jamais rencontrées"*. Il nous a aussi fait part de la satisfaction des anciens combattants, pour qui il est important de voir que la nouvelle génération prenne conscience de l'Histoire.

A la suite de cette commémoration était servi le traditionnel repas du CCAS, offert aux habitants de la commune ayant plus de 70 ans. C'est ainsi qu'environ 70 participants se sont retrouvés pour échanger ensemble et savourer le repas préparé par Olivier et Valérie du restaurant Le Loge Coucou. Les doyens de l'assemblée étaient Jeanne et Maurice Filliatre et Marcel Mullois.



Téléthon 2021

Bénévoles et donateurs toujours au rendez-vous de la générosité !

Collecte de ferraille, vente de roses, tournois de scrabble et de belote, randonnée, couscous à emporter...

Toutes ces actions ont permis de collecter 14.401 € environ pour l'AFM Téléthon au profit de la recherche sur les maladies génétiques. **Une très belle réussite !**

Un grand merci à tous et toutes pour votre mobilisation.



On l'appelait Mimie Kaolins

« **la plus gentille des patronnes de café et l'un des bistrotiers les plus perdus** » :

Toujours souriante, d'une gentillesse extrême et d'une patience d'ange, Mimie accueille chacun avec un mot gentil et reste, le temps qu'il faut, debout derrière le bar, à l'écoute du client. Voilà ce qu'on pouvait lire au sujet de Mimie dans un article de presse la concernant.

Marie Pouliquen, son nom de naissance, est née le 26 juin 1934 à Lanvéneq, aux Kaolins, un endroit qu'elle n'aura jamais quitté sa vie durant.

Son père et son frère travaillent à la carrière.

En 1962, elle épouse Pierre Perron qui est charpentier.

Le royaume de Mimie, c'est cette maison discrète au bord de la route qui relie Lanvéneq à Guisriff, au carrefour qui rejoint l'ancienne carrière de kaolin.

Mimie tient ce bistrot depuis 1966 avec pour modeste enseigne « Santarosa-café-alimentation - Chez Mimie ».

Auparavant, c'était sa mère, Anne qui l'avait créé en 1931.

Bistrot, mais pas que... On y trouvait aussi, une sorte de « drugstore de campagne ».

Il y a eu des périodes fastes.

Mimie s'en souvient avec nostalgie : le temps des kaolins, le temps où « ils faisaient les trois-huit, il y avait tout le

temps du monde dans le café. Ils étaient 44 à travailler là et ça c'était vraiment des bons clients...Mais ce monde là n'est plus... »



Pourtant la porte est toujours restée ouverte au long de toutes ces années.

Clopin-clopant, Mimie marche avec une canne depuis 2010 et accueille les clients avec le même sourire. Heureuse de voir du monde et d'avoir quelques nouvelles de la commune.

Avec le départ de Mimie Kaolins, c'est une page de l'histoire locale qui se tourne, un lieu de rencontre qui ferme ses portes, une figure bienveillante qui nous a quittés.

Souvenir

En ce début d'année nouvelle, ayons une petite pensée envers nos deux doyennes centenaires Louise LE GUYADER (née LE PULLANDRE) et Marie LOZACHMEUR (née LE BEC) qui nous ont quittés l'année dernière.

Deux charmantes personnes qui du haut de leurs 100 ans, portaient un regard observateur, critique et objectif sur le monde d'aujourd'hui.

Souvenons-nous de leurs paroles avisées et unanimes quant au bien vivre ensemble et sur l'importance de l'entraide : fondements encore plus d'actualité.



Paule Marguet



Assistante spécialisée vétérinaire de profession, les animaux domestiques font partie de mon quotidien. Leur bien-être, leurs expressions, leur attachement à leur maître sont autant de points qui me sont chers et qui m'ont poussée à faire de ma passion mon deuxième métier : photographe animalière.

C'est donc officiellement que « Paule Marguet Photographies » a vu le jour le 11 juin dernier. Je vous propose, lors de shootings naturels, d'immortaliser votre complicité avec vos animaux de compagnie, chevaux, chiens, chats... seul ou en famille. Je peux couvrir vos événements publics : concours, manifestations, ras-

semblements mais aussi valoriser votre activité professionnelle afin de mettre en avant votre métier, votre commerce, votre savoir-faire. Et prochainement le projet de la mise en place de stages de formation « découverte de la photographie » devrait voir le jour.

N'hésitez pas à me contacter pour échanger sur votre projet :

Tél : 06.64.86.49.76

mail : pau.m.photographies@gmail.com

Facebook : Paule Marguet photographies

Médiathèque

Petite rétrospective pour ce deuxième semestre 2021, la première édition du jeu de l'été, **Biblio-bingo a été un franc succès**, vingt familles ont été récompensées et sont déjà impatientes de relever de nouveaux défis plus loufoques les uns que les autres.

Les 3 lectures-contes en plein air « Kézako dans la valise à So ? » ont pu avoir lieu et ont réjoui un public familial de vacanciers et de locaux.



Lors de la rentrée 2021, différents rendez-vous avaient été programmés sous des formes variées :

- L'exposition de Sonia Renaudineau avec ses photos d'Asie Orientale, les ateliers pour enfants sur le même thème.
- Le spectacle d'octobre en partenariat avec la médiathèque de Guiscriff est désormais un incontournable et rencontre un public toujours aussi nombreux. Cette année, l'invité était l'auteur-conteur Jean-Marc Dérouen de la compagnie « La Mouche production ». Grâce à ces rendez-vous tous les ans, les enfants peuvent faire l'expérience du spectacle vivant, découvrir et appréhender des styles différents et surtout s'émerveiller tout simplement.
- Les rencontres hebdomadaires « speaking coffee » le lundi après-midi, « tricot-thé » le mardi après-midi sont ouvertes à toutes et à tous et sont gratuites.
- Les rencontres « bébés lecteurs » ont lieu tous les mois.

Depuis le début novembre retrouvez-nous sur Instagram et bien sûr Facebook, YouTube, le site : www.lanvenegen.fr/mediatheque et aussi par téléphone au 02 97 34 41 42.

Alo cheval

En ce dernier trimestre de l'année 2021 nous avons souhaité marquer notre engagement tant au niveau de la santé mentale qu'au niveau solidarité sociale.

Ainsi pour la semaine d'information de la santé mentale nous avons proposé des après-midi découverte gratuits mêlant médiation animale et art-thérapie avec la participation de Nathalie d'ART DE JE installée à Fouesnant.

Pour la partie sociale nous avons accueilli les jeunes de la mission locale du pays de Lorient durant une demi-journée découverte de l'équicoaching en partenariat avec Equ'o spécialisée dans l'accompagnement par le cheval et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

La majorité des personnes n'était jamais venue à Lanvéneqen et a été séduite par la beauté des paysages de notre commune.



L'Amicale Laïque

L'année scolaire 2021-2022 a bien démarré pour l'Amicale Laïque. La boum d'Halloween, organisée en octobre pour sa première édition, a été un véritable succès !

Une centaine de petits et grands étaient heureux de se retrouver dans leur plus beau costume après une année blanche en manifestations.



Elle était suivie d'une vente de pizzas à emporter en partenariat avec la Ty Gourmande et ce sont près de 220 gourmands qui ont participé à l'opération !

En partenariat avec l'Amicale Laïque, Crêpes Loret s'installe tous les jeudis en fin de journée à proximité de la Ty Sup. La vente de chocolats a encore été une réussite avec un peu plus de 4000 € de chocolats vendus et distribués en décembre. Un stand de bonbons et maquillages a également été tenu par l'amicale lors du marché de producteurs de La Coquille.



Et comme chaque année, le Père Noël s'est rendu à l'école, entouré de deux parents lutins, pour distribuer les chocolats offerts par l'amicale aux enfants. Maintenant cap sur 2022, avec la classe de neige pour les classes de CE et CM, qui partiront découvrir les Pyrénées prochainement. Comptant sur une amélioration de la situation sanitaire, nous espérons vous retrouver pour nos prochaines manifestations (repas en mars, kermesse en juin, randonnée gourmande en septembre) ! Des ventes à emporter sont aussi programmées au premier semestre, alors à vos commandes et à bientôt !

Les Chemins de Lanvénege et le Téléthon :

Le 4 décembre dernier, à l'occasion du Téléthon, notre association avait donné rendez-vous à quelques 30 marcheurs sur le circuit des Asphodèles.

La météo peu clémente du matin a fini par laisser place à des conditions plus favorables à la randonnée, pour nous emmener jusqu'à la chapelle de Saint-Urlo, où nous attendaient un bonne collation chaude et quelques délicieuses pâtisseries préparées par les bénévoles. Attendus par René Le Du, gardien de la chapelle et par Françoise Huiban, présidente de l'ALPEP, nous avons pu profiter d'une visite commentée de ce site si particulier de Saint-Urlo.

C'est après cette pause culturelle, que nous avons repris les chemins en direction de la vallée de l'Elise pour rejoindre le bourg par le moulin de la Villeneuve.

D'un avis unanime, cette randonnée a plu !

Nous en profitons pour vous inviter à rejoindre l'association « Les Chemins de Lanvénege ».

Une randonnée mensuelle vous est proposée et un chantier de nettoyage devrait être réalisé dès le printemps.

Contact : Nathalie Boulben (nboulben@orange.fr)



L'Université du Temps Libre des 3 Rivières

(Ellé, Isole, Le Scorff), a été créée en 1995-96 par des personnalités du Faouët, de Scaër, puis de Quimperlé, et s'est étendue au pays de Quimperlé et du Roi Morvan. Association à but culturel, ouverte à toute personne quel que soit son statut, sa religion, ses opinions, elle se propose de développer l'accès à la culture en organisant des conférences (de 11 à 14 par an) alternativement au Faouët, à Quimperlé et à Scaër, des sorties à la journée pour découvrir des villes, des sites, des usines... en Bretagne, des ateliers (histoire de l'art et cinéma au Faouët, histoire et civilisation bretonnes à Querrien), sorties théâtrales à Brest ou à Lorient.

Elle organise un grand voyage par an en France ou en Europe. Lieu de convivialité, elle encourage le covoiturage.

Tous les ans, deux moments forts et conviviaux: l'assemblée générale en septembre au Faouët et une conférence récital à Scaër; chacun de ces événements se termine par un « pot de l'amitié » (actuellement sous réserve des mesures sanitaires).

L'UTL des 3 Rivières regroupait avant la pandémie environ 310 adhérents (dont 11 de Lanvénege) répartis dans plus de 40 localités ; elle est adhérente de l'UTL de Bretagne comme 47 autres UTL (représentant environ 17000 adhérents).

L'UTL des 3 Rivières, entièrement autonome, peut réunir facilement ses adhérents pour ses différentes activités grâce aux salles communales mises à disposition par différentes villes (Guiscriff, Le Faouët, Lanvénege, Querrien, Quimperlé et Scaër).

C'est avec un grand plaisir que le conseil d'administration se réunit régulièrement à Lanvénege dont nous remercions vivement la municipalité et son maire.

J.M. Le Contel, président de l'UTL des 3 Rivières

C. Le Floc'h,
administrateur référent pour Lanvénege

Tél : 02 97 34 43 68



Info chasse

Le vendredi 17 décembre, les chasseurs ont procédé au tirage au sort de la tombola de Noël au restaurant le Loge Coucou. Les premiers prix ont été gagnés par :

Mme Annick DROAL de Lanvénegen

Mme Lauren GUILLO de Cléguer

et M. David HAUTE de Theix.

L'année 2021 s'achève sans autre manifestation organisée par les chasseurs en raison de la Covid 19.

Pour 2022, nous espérons pouvoir inviter les exploitants agricoles et les propriétaires terriens le dimanche 6 mars pour un moment festif adapté à l'évolution de la pandémie.

Le président Daniel JAMET et l'ensemble des chasseurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.



INFORMATIONS

Le mot de l'opposition

Afin de faciliter les déplacements de façon économique et écologique aux personnes en recherche d'emploi, de formation, de stage ou en cours d'insertion professionnelle, l'association Wimoov loue vélos et scooters électriques à tarif préférentiel pour les habitants de Roi Morvan Communauté.

Ces tarifs sont très bas, puisqu'ils sont de : 50 centimes/jour pour un vélo électrique, et 1,75 €/jour pour un scooter électrique. La moitié de ces montants est remboursée en fin de mois, ce qui fait que le vélo électrique coûte réellement 25 cts par jour, et le scooter revient à 87,5 cts par jour.

Cette opportunité est offerte aux personnes en recherche d'emploi, de stage, de formation ou en insertion professionnelle. Elle est aussi possible pour des personnes travaillant en intérim.

Toutefois, il faut remplir certaines conditions comme :

- Avoir un problème de mobilité,
- Avoir un revenu inférieur à 1100 euros (environ) par mois,
- Être accompagné par un travailleur social ou par le CCAS de la commune.

Une caution de 200 euros pour un vélo ou 350 euros pour un scooter sera demandée sous forme de chèque (non encaissé). Cette location est limitée à 3 mois .

Ensuite, vos accompagnants Wimoov et CCAS pourront travailler en lien avec les acteurs du territoire pour trouver des solutions d'accompagnement pour le financement du permis de conduire, l'achat de vélo ou scooter électrique (aide jusqu'à 300 euros cumulables avec les aides locales et nationales pour vélo ou scooter électrique).

QUE CETTE NOUVELLE ANNÉE APPORTE À CHACUN DE VOUS AU MOINS 2022 BONHEURS !

La Coquille a organisé son “Marché de producteurs et de Créateurs”

Le marché de La Coquille, coopérative alimentaire et culturelle autogérée, a eu lieu le samedi 11 décembre de 10h00 à 17h00.

L'équipe de la Coquille est très heureuse du déroulement de cette journée.

Outre le fait d'avoir pu faire découvrir la coopérative, cette journée a participé au dynamisme de la commune et a favorisé le lien social. En effet, dans cette période délicate où les rapports sociaux sont perturbés, cela fait tout simplement du bien de se retrouver, malgré notre cher crachin breton, autour d'un bon vin chaud.

“C'était important pour nous de maintenir cet événement dans les meilleures conditions. On a pu passer un bon moment tous ensemble.”
Précise Coraline, bénévole de la Coquille.

“Nous étions contents de rassembler les habitants de Lanvénegen (nouveaux et anciens) autour d'artisans et producteurs locaux. On espère que l'année prochaine on pourra continuer et s'améliorer en proposant des produits toujours plus originaux pour favoriser, encourager et mettre en avant les circuits courts de qualité et la richesse de notre canton”
espèrent Olivier et Delphine, bénévoles de la Coquille.



Deux facteurs ont effectivement fait le succès de ce marché.

- Le côté culturel avec Sonia de la médiathèque qui a fait le bonheur des petits avec de jolies histoires, Les P'tits Yeux en duo avec un concert intimiste et festif, et la fanfare du Faouët qui a clôturé cette journée. L'Amicale Laïque était présente pour la vente de bonbons et proposait de jolis maquillages. Et enfin n'oublions pas la présence de la figure emblématique de ces fêtes de fin d'année, le Père Noël !!!
- Du côté des exposants, nous avons pu retrouver chez les producteurs: légumes, fruits, produits frais, viandes, jus de pommes, confitures, pains, saucissons... Et du côté des créateurs: l'ébénisterie, la vannerie, les créateurs de bijoux, la peinture, l'art floral, la couture, la fabrication d'instruments de musique, les articles zéro déchet, la vente de sapins...



Les promeneurs ont eu plaisir à sillonner ce marché où ils ont pu trouver des produits locaux variés et de qualité.

LA COQUILLE TIENT À REMERCIER LA MAIRIE POUR SON SOUTIEN, LE P'TIT KER POUR SES BONS PETITS PLATS, ET ENFIN LES BÉNÉVOLES QUI ONT ORGANISÉ ET GÉRÉ CETTE JOURNÉE.

“Si cela est un succès, c’est avant tout grâce aux Lanvénégeois qui ont fait l’effort de venir malgré le mauvais temps et qui, avec leur bonne humeur, ont récompensé nos efforts.” ajoutent Delphine et Olivier.

Une chose est sûre, l’envie de renouveler l’expérience est bien présente ; le but étant d’en faire un rendez-vous annuel.



Petit rappel :

La Coquille propose une large gamme de produits locaux, un espace vrac, une surface épicerie fine, une zone d’échanges et de gratuité et fonctionne grâce à ses bénévoles. C’est un point de rendez-vous où vous trouverez également des dépôts de producteurs locaux.

Horaires:

Jeudi : 17h00-19h00

Samedi : 10h00-12h00

Vos conseillers départementaux

Les deux conseillers départementaux du canton de Gourin ont été élus en juin 2021.



Dominique GUÉGAN

E-mail : dominique.guegan@morbihan.fr

Mandats :

- Maire de Malguénac

Carrière professionnelle :

- Agricultrice



Dominique LE NINIVEN

E-mail : dominique.leniniven@morbihan.fr

Mandats :

- Maire de Priziac
- Vice-président de Roi Morvan Communauté (commission administration générale)

Autres fonctions :

- Administrateur du Centre de gestion en charge du CHSCT
- Administrateur du GCSMS "Dorn ha Dorn" (aide à domicile)

Carrière professionnelle :

- Chef d'équipe dans le bâtiment
- Directeur adjoint en lycée professionnel 1983-2010

Réception sur rendez-vous au : 02 97 54 83 92

Votre député



Votre député **Jean-Michel JACQUES** : député de la 6^{ème} circonscription du Morbihan, élu en juin 2017 pour un mandat de 5 ans.

Contact

Permanence : Quai du Pont Neuf, BP 50208, 56704 Hennebont cedex

E-mail : jean-michel.jacques@assemblee-nationale.fr

Téléphone : 09.62.51.28.32

Site internet : www.jeanmicheljacques.fr

Vos sénateurs

Les trois sénateurs du Morbihan ont été élus en septembre 2017 pour un mandat de 6 ans.



Muriel JOURDA

Profession : Avocat

Groupe politique : Les Républicains (membre)

Contact

Permanence : 27, rue Paul Bert 56100 Lorient

E-mail : m.jourda@senat.fr

Téléphone : 02 97 86 08 32



Joël LABBÉ

Profession : Assistant technique de laboratoire

Groupe politique : Écologiste - Solidarité et Territoires (membre)

Contact

Permanence : 6, passage Saint-Tropez, 56000 Vannes

E-mail : j.labbe@senat.fr

Téléphone : 02 97 48 42 54



Jacques LE NAY

Profession : Horticulteur

Groupe politique : Union Centriste (membre)

Contact

Permanence : 5, rue du Docteur Berthy 56240 Plouay

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Téléphone : 02 97 11 61 20

Les animaux au cœur de notre vie depuis des millénaires

Droit des animaux : Que dit la Loi ?

Au cœur des différents débats de ces dernières décennies et dans les différentes instances gouvernementales, la place de nos animaux au sein de notre vie fait rage. Pour comprendre le statut juridique actuel de vos animaux de compagnie, voici son évolution à travers notre historique.



Photo non contractuelle

NOUS NOTERONS DONC 3 DATES IMPORTANTES :

1804 : Lors de la création du code civil par Napoléon, l'animal était considéré comme un bien meuble et sur lequel le propriétaire pouvait exercer un droit de propriété.

2015 : Il faudra attendre plus de deux siècles pour que la condition réelle des animaux change et ce n'est qu'en 2015, que l'animal devient un être sensible dans le Code civil.

Le 16 février 2015 constitue l'une des grandes dates concernant les droits des animaux. L'article 515-14 du Code civil établit que l'animal est considéré comme un "être vivant doué de sensibilité".

2021 : Enfin, ce n'est que cette année là que les choses évoluent vraiment et que la cruauté envers les animaux est plus durement sanctionnée.

Le code pénal punissait les actes de cruauté envers un animal domestique depuis bien longtemps, mais le ton s'est durci. En effet, les peines pourront être aggravées, notamment lorsque les faits sont commis en présence d'un enfant ou en cas d'abandon dans certaines circonstances.

Dans les faits, la nouvelle loi porte les sanctions à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (2 ans actuellement et 30 000 €) et 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende en cas de mort de l'animal.

Mais alors quand parler de maltraitance animale ?

4 catégories ont été définies :

- 1 - Les mauvais traitements : privations de nourriture, d'abreuvement ou de soins, maintien dans un habitat ou un environnement pouvant être cause de souffrance.
- 2 - Les atteintes à l'intégrité et à la vie de l'animal,
- 3 - Les sévices graves et actes de cruauté,
- 4 - Et enfin l'abandon.

Droit et obligations du maître : Que dit la Loi ?

Devoirs du maître : obligations du propriétaire adoptant.

VOICI UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DES OBLIGATIONS.

1 - Devoir d'identification (tatouage ou puçage obligatoire)

Après avoir adopté votre compagnon, vous devez consulter un vétérinaire qui se chargera de son inscription au fichier national d'identification.

Sanction : Vos chiens et chats nés après le 1^{er} janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, sinon vous serez passible d'une amende de 750 €.



2 - Conditions de garde (abri, attache)

Le gardien d'un animal de compagnie doit veiller à lui fournir un abri décent et des conditions de vie respectueuses compatibles avec son espèce, ses propres besoins, ses particularités, son bien-être général.

Sanction : En cas de mauvais traitements infligés à un animal (par exemple un habitat malpropre ou inadapté, des souffrances, blessures ou accidents), vous risquez une amende de 750 €, voire une peine d'emprisonnement.

3 - Nourriture, hygiène et soins

Vous êtes dans l'obligation de répondre aux besoins physiologiques et physiques de votre animal de compagnie afin de **préserver sa bonne santé** tout au long de sa vie.

Sanction : Il est interdit de priver un animal de nourriture, d'eau potable, de ne pas le soigner en cas de maladies ou de blessures, de le mettre en danger ou de l'élever dans des conditions générant de la souffrance.

4 - Surveillance

Vous êtes **responsable** de votre animal, qu'il soit à votre domicile, chez le voisin ou dans la nature. Les troubles du voisinage en font partie (risques de morsure, accidents de voiture, nuisances des aboiements...). Autrement dit, il est **interdit de laisser vagabonder son chien ou son chat** dans la mesure où il n'est pas identifié, pas surveillé et éloigné de plus de 100 mètres de sa propriété pour un chien ou 1 000 mètres pour un chat.

Vous devez munir votre chien d'une médaille portant votre nom, adresse ou téléphone, qu'il soit tenu en laisse ou en liberté. La tenue en laisse est exigée dans certains espaces publics selon la prise d'arrêtés communaux. Chiens ou chats peuvent se voir interdire l'accès à des lieux privés ou publics comme un magasin, un supermarché ou un parc.

Sanction :

1. En cas de non-respect de ces dispositions, une contravention de 33 € à 75 € est applicable.
2. L'errance d'un animal de compagnie expose son propriétaire à un procès verbal de 150 €.
3. L'amende du propriétaire peut s'élever jusqu'à 450 € en cas de trouble du voisinage.



Photo non contractuelle



Photo non contractuelle

L'abandon : un acte intolérable puni sévèrement

Les adoptions ont explosé durant la période de confinement liée à la Covid, mais malheureusement également les abandons en période estivale.

Faut-il croire que la peine n'est pas assez lourde ?

Classé parmi les **actes de cruauté**, l'abandon d'un animal de compagnie est lourdement puni par la loi.

Sanction :

- 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende suivi d'une interdiction d'adopter définitivement ou provisoirement un animal de compagnie.

La SPA recueille, chaque année, environ 40 000 animaux dont une grande partie a été abandonnée. **Ces animaux sont traumatisés.**

Cependant, malgré cela, beaucoup de nos amis ne retrouvent pas de maître et finissent leur vie dans ces établissements.

Campagne de communication du Sittom-mi sur les erreurs de tri

Avec un taux d'erreur de tri des emballages de 25 %, le Sittom-mi (Syndicat de Transfert et de Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur) a développé une campagne de communication sur le sujet auprès de ses cinq communautés de communes adhérentes.

En effet, les erreurs de tri représentent un coût environnemental et financier important.

La consigne a pourtant été simplifiée en 2018 sur Roi Morvan communauté :

TOUS LES EMBALLAGES VONT DANS LA POUBELLE JAUNE, MAIS SEULEMENT LES EMBALLAGES !

Cette consigne sera harmonisée pour tout le territoire français d'ici 2022. Seule différence : certains territoires continueront d'inclure le papier dans la poubelle jaune, et d'autres ont une collecte séparée du papier.

C'est le cas à Roi Morvan communauté. Pour rappel, des mémotri sont disponibles dans toutes les mairies.

Ne laissons pas le hasardeux trier pour nous.

Le tri, restons maître du jeu.

STOP Je ne mets pas dans la poubelle jaune

- Sac noir
- Verre
- Produits d'hygiène
- Restes alimentaires

Un doute ? rmcom.bzh 07 85 05 18 79 / 02 97 23 71 02

STOP

ATTENTION AUX ERREURS DE TRI

Prendre soin de bien vider les emballages

Ne pas mettre dans la collecte sélective (poubelle jaune)

- Les sacs noirs d'ordures ménagères**
→ à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères
- Le verre**
→ à déposer dans les colonnes à verre
- Les restes et les épluchures alimentaires**
→ à déposer dans le composteur
- Les objets**
(jouet, brosse à dent, saladier, casserole, éponge, CD, gourde d'eau, assiette, outil, classeur...)
→ usés ou cassés : à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères
→ en bon état : à déposer à la déchèterie ou en recyclerie
- Les produits d'hygiène**
(couches, lingettes, masques, mouchoirs en papier...)
→ à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères

Les actions qui se poursuivent

En moyenne en 2020, 140 kg de déchets verts par foyer ont été apportés en déchèterie. C'est trop, les déchèteries débordent ! C'est pourquoi, le service déchets vous propose une aide d'un montant de 50€ pour louer un broyeur et ainsi valoriser vos déchets verts chez vous.

Vous pourrez utiliser le broyat en paillage pour nourrir votre sol, le protéger et limiter la pousse des mauvaises herbes. Le paillage peut aussi se faire avec les tontes de pelouse ou tous autres débris végétaux disposés en couche sur le sol.

L'AIDE À LA LOCATION DE BROYEUR À VÉGÉTAUX

La tondeuse est également une bonne alliée du jardinage zéro déchets. Elle permet de broyer toutes les tailles de moins d'un cm de diamètre et de les valoriser en paillage.

Le formulaire de demande d'aide à la location de broyeur est disponible sur le site internet de la communauté de communes ou en format papier dans votre mairie et auprès des loueurs locaux.



Mise à disposition de composteurs

Roi Morvan communauté propose des composteurs aux habitants du territoire depuis 2006. Plus de 30% des foyers en sont déjà équipés.

- Les composteurs sont à retirer au service déchets du Faouët
- Prendre rendez-vous préalablement par téléphone
- Paiement uniquement par chèque
- Sur présentation de justificatif de domicile

Un petit seau vous est offert pour apporter vos déchets organiques jusqu'au composteur, ainsi qu'une brochure de conseils.

Contact

Roi Morvan communauté Service Gestion des déchets
Centre technique, 5 ZI de Pont Min, 56320 Le Faouët

Accueil : 02 97 23 71 01

dechetsmenagers@rmcom.bzh

Prévention : 07 85 07 18 79

preventiondechets@rmcom.bzh

Nouveau site internet

La communauté de communes s'est dotée d'un nouveau site internet, n'hésitez pas à consulter la rubrique déchets.

www.rmcom.bzh

www.rmcom.bzh/dechets

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la gestion des déchets par Roi Morvan communauté, et notamment une cartographie des points de collecte du verre, du papier, du textile, des déchèteries et mini-déchèteries.

Aide alimentaire



Le CCAS s'est réuni le 14/01/2022 pour valider la signature d'une convention avec la Croix Rouge du Pays du Roi Morvan pour le transport des denrées de la Banque Alimentaire par la Croix Rouge. Le transport était assuré jusqu'à présent par les services techniques communaux.

Un nouveau service occasionnel d'aide alimentaire est proposé par la Croix Rouge une fois par mois. En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un membre du CCAS ou de la mairie pour tout renseignement pour la mise en place d'une aide alimentaire annuelle ou ponctuelle.

Les membres du CCAS : Marie-José CARLAC (Présidente), Joëlle LE GUYADER, Sabrina CROISSANT, Catherine ROPERS, Monique LE CREN (Vice-Présidente), Sylvie DEBEIR, Alexandra MOISAN, Christophe COMBEAU, (absente sur la photo : Annie LE GOFF).

INFORMATIONS

Suivi des chantiers communaux

Les chantiers communaux poursuivent leur rythme de croissance. **La chapelle de la Trinité** se voit parer au fur à mesure des semaines d'une belle coiffe ardoisée.

L'Espace Le Mestre, quant à lui, laisse augurer de futures manifestations prometteuses grâce à un environnement bien pensé.

Notre **maison de santé** aménage son intérieur afin de recevoir les futurs praticiens.



La chapelle de la Trinité



L'Espace Le Mestre



La maison de santé



INFORMATIONS

Recherche vidéos d'archives - sentier des asphodèles :

Pour la réalisation d'un long métrage réalisé par Maxime Martinot sur le sentier des asphodèles, **nous sommes à la recherche d'images vidéo** (films amateurs ou familiaux tournés en Super 8, caméscope...) montrant le sentier à toutes époques, ou bien les villages qu'il traverse ou borde (Villeneuve, le Moulin, Guernléoret, Keriell, Lanzonnet, St-Urlo, les Kaolins, ou même le bourg...)

Vous pouvez écrire à : maxime.martinot@gmail.com

Rando estivales

Chaque jeudi de l'été, "nos marcheurs de l'extrême" se sont retrouvés pour découvrir les chemins de randonnées de notre belle commune. Rendez-vous dès la fin juin 2022 pour le nouveau programme des randonnées de l'été !



Fêtes Patronales

En espérant que pour l'édition 2022, nous pourrions tous nous retrouver autour du traditionnel repas dont nous sommes privés depuis 2 ans !



Nos champions en herbe
posent fièrement...



...après leurs courses en
arborant leurs médailles !

Guillaume et Marion : Deux nouveaux «anciens boulangers»

Le véritable amour est comme le pain : «il lui faut les bons ingrédients, de la chaleur et un peu de magie pour s'épanouir.»

«Pardonne-lui - Jodi Picoult»

Souhaitons la bienvenue à Guillaume NELLO et Marion MULLER, tout juste arrivés depuis le mois de mars 2021, sur la commune au lieu-dit Keriel. Guillaume, insulaire, originaire de Belle île est un ancien charpentier et tailleur de pierre. Après avoir parcouru une partie de la France dans différents corps de métiers, il décida, il y a quelques années, de créer une dynamique pour réapprendre à bien manger.



«Le Levain a toute suite pris».

Après l'accord de l'ensemble du village, les débuts sont difficiles. En effet, le vieux four de 1850 a subi les dommages du temps. Un gros travail de décaissage et de remaniement des pierres a été effectué durant l'hiver.

Un peu d'histoire :

Jusqu'à la révolution française, la cuisson du pain était réalisée dans un four à bois appartenant au seigneur : le four banal. Son utilisation est obligatoire et implique de verser une redevance au seigneur. Ce four cuit l'intégralité du pain consommé par la communauté. Plus tard, le four banal deviendra communal, en conservant néanmoins le système de taxe sur chaque utilisation.

L'exclusivité du four communal disparaît progressivement et l'importance du pain dans l'alimentation ne cesse de s'accroître. De nombreux fours à bois sont construits dans les villages et le métier de fournier se développe. Le four à bois restera le seul outil de cuisson jusqu'à l'invention du four à gaz et du four électrique à la fin du XIXe siècle

Ainsi après de longs efforts, le vieux four de 172 ans a pu être remis en fonction. Chaque semaine 80 Kg de pains et de brioches sortent du four.

Le travail commence le mercredi soir et se termine le vendredi matin. Nos deux boulangers ne ménagent pas leurs efforts. Guillaume continue de livrer leurs anciens clients de Pont l'Abbé.

Vous pouvez retrouver leurs délices également au marché de producteurs au «Miné» en Querrien le samedi de 10h00 à 13h00. Guillaume et Marion vous accueillent sur place à Keriel tous les vendredis de 16h00 à 19h00. Au menu vous pourrez déguster entre autres : des pains lin - noix, multigrains, pain de seigle, sarrasin, de froment, d'engrain... (bref tout est possible ! Il faut demander).

Leurs produits sont certifiés AB et «Nature et Progrès*» Les réservations sont à effectuer jusqu'au jeudi midi.

Guillaume : 06 56 81 73 27 & Marion : 07 84 66 05 85



*Nature et progrès : Association pionnière de l'agriculture biologique, pour Nature et Progrès, l'agriculture biologique va bien au-delà d'un simple label et inclut des valeurs d'équité, de proximité, d'autonomie et de partage en pensant le système de manière globale. Elle est conçue comme un projet de société agricole et alimentaire alternatif et participatif, respectueux du vivant : la nature dont les animaux et l'Humanité.